



Les orientations de gestion

Nées de la concertation, **sept orientations** constituent le cadre dans lequel l'action du Parc naturel marin de Mayotte se déploie :

- faire de Mayotte un **pôle d'excellence** en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove ;
- obtenir une **bonne qualité de l'eau** dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte ;
- développer **une activité de pêche professionnelle hors du lagon**, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte ;
- développer les **filières aquacoles respectueuses de l'environnement**, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales ;
- **faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité** grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme ;
- **pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels** dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon ;
- **protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel**, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.



Contact et renseignements :

Parc naturel marin de Mayotte
Centre d'affaires de l'aéroport
97615 Pamandzi
Tél. 02 69 60 73 65
parcmarin.mayotte@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-mayotte.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Parc naturel marin de Mayotte fait partie de l'Office français de la biodiversité.

Crédits : Pierre Riboulon / Mayotte Découverte, Julien Wickel / Lagonia, Marc Allaria / www.photo-sousmarine.com, Nicolas Hienty / © CAPAM Illustrations : Anneou Gréation, Février 2020



Des richesses naturelles,
des activités durables



Le Parc naturel marin de Mayotte

Protéger et développer durablement

Créé en 2010, le Parc naturel marin de Mayotte est le premier en outre-mer. Situé dans le canal du Mozambique, mondialement reconnu comme un haut lieu de la biodiversité, le Parc vise à concilier la préservation du patrimoine naturel marin et le développement durable des activités liées à la mer.

Un écrin de biodiversité...

Le patrimoine naturel marin de Mayotte présente un attrait majeur et une richesse exceptionnelle :

- **1 500 km²** de lagon avec le banc de l'Iris ;
- **195 km** de récifs frangeants sur 210 km de côte ;
- une barrière récifale de **140 km** avec une douzaine de passes ;
- plus de **300 espèces** de coraux ;
- plus de **700 espèces** de poissons ;
- **5 espèces de tortues marines** dont 2 présentes toute l'année (tortue verte et tortue imbriquée) et de nombreux sites de ponte ;
- **25 espèces** de mammifères marins (1/4 de la biodiversité mondiale) ;
- environ **7 km²** de mangroves et d'herbiers.

...et des activités qui en dépendent.

- **750 pirogues**, 350 barques de pêche, 3 palangriers, des thoniers sennieurs ;
- **60 000 sorties de pêche à pied** et 2 500 sorties de pêche au djarifa par an ;
- **36 000 plongées annuelles**, 34 500 sorties de découverte du lagon, un nombre croissant de structures nautiques proposant des activités variées.

Le périmètre du Parc naturel marin de Mayotte couvre toute la zone exclusive économique de Mayotte. Cela permet de préserver l'éventail des écosystèmes présents de la côte vers le large : herbiers, mangroves, récifs coralliens, bancs, grands fonds...



68 381 km²

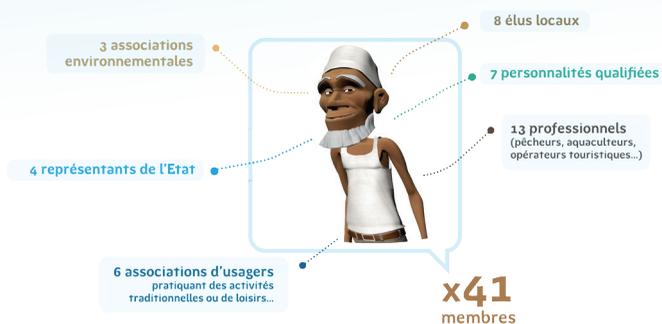
Les actions phares du Parc

- Mise en place de **réseaux de connaissance et de suivi** : qualité de l'eau, santé des récifs coralliens, suivi des pêches...
- Contrôles de **police des pêches et de l'environnement**, notamment dans la réserve de la passe en S.
- Animation du **réseau d'observateurs** des espèces marines, *TsiÔno*.
- Pose et entretien de **mouillages écologiques**.
- Organisation d'un festival autour d'une **course de pirogue** et des traditions liées à la mer.
- **Éducation à l'environnement marin** dans le milieu scolaire (appels à projet *Les p'tits foundis du lagon*) et **sensibilisation du grand public** (appel à projets *Les ombassadeurs du lagon dans les villages*, événements...).



La gouvernance du Parc : un parlement local de la mer

Le Parc est géré directement par les acteurs du milieu marin, qui forment un conseil de gestion :



Le conseil de gestion a **élaboré le plan de gestion**, feuille de route du Parc pour 15 ans. Il peut **proposer des réglementations** et **émettre des avis** sur tout projet ayant des impacts sur le milieu marin. Si ces impacts sont importants, le conseil de gestion émet un **«avis conforme»** qui doit obligatoirement être suivi.

